

Conditions générales de vente

Camping Au Petit Port de L'Houmeau
4 Rue des Sartières – 17137 L'Houmeau
SAS Les Sartières au capital de 7622,45 €
SIRET n° 377 485 198 00032
Immatriculé au RCS La Rochelle
Code APE : 5530Z

Contact : **05 46 50 90 82**
info@aupetitport.com

Site web : www.aupetitport.com

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping Au Petit Port, il faut y avoir été autorisé par la direction du camping ou l'équipe du personnel d'accueil. Le fait de séjourner au camping Au Petit Port implique l'acceptation des dispositions du **règlement intérieur** du camping et l'engagement de s'y conformer. En cas de non-respect du règlement intérieur, infractions aux règles de bon voisinage, incivilités, et tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie du camping, la direction mettra un terme immédiat au séjour sans indemnité ni compensation qui entraînera l'expulsion de son auteur et des personnes l'accompagnant. En cas d'infraction pénale, la direction du camping pourra solliciter l'intervention des forces de l'ordre.

2. CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation ne devient effective et définitive qu'avec l'accord du Camping Au Petit Port de L'Houmeau, après réception du règlement de l'acompte accompagné soit du contrat de location dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Le contrat seul sans règlement et vice-versa ne permet pas de valider la réservation. En nous retournant le contrat signé, le preneur atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions de location. Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont la location ou l'emplacement doivent être précisés. Pour toute réservation sur internet, l'acceptation des conditions générales de vente équivaut à la signature d'un contrat. La réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par le preneur, d'une confirmation de réservation émise par le camping. Celle-ci sera envoyée au preneur par email (ou par voie postale si aucune adresse email n'est renseignée). Toute location d'emplacement ou de mobil-home est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée. Le preneur doit être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions de location et garantir la véracité et l'exactitude des informations. En outre, il doit être participant au séjour réservé. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux seront refusées. Les numéros d'emplacements indiqués sur les différents documents envoyés sont donnés à titre indicatif. La direction se réserve la possibilité d'en modifier l'affectation à l'arrivée. Les numéros des locations seront indiqués uniquement à l'arrivée du preneur. Les demandes particulières devront être spécifiées par le preneur au moment de sa réservation. Bien entendu, nous essayerons de les satisfaire en fonction de nos possibilités, sans pour autant les garantir.

• LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

Nous mettons à disposition du preneur un emplacement nu pour y installer une tente, une caravane ou un camping-car et pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes maximum. Le séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement pourvu d'un branchement électrique 16A et d'un point d'eau pour une nuit d'occupation pour 2 personnes comprenant un camping-car ou un véhicule avec un équipement ainsi que l'accès aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, à la piscine (hors colonie sans surveillant de baignade) et aux aires de jeux. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animal domestique, etc.) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier sous forme de suppléments. Il ne sera autorisé qu'une seule caravane par emplacement.

• LOCATION D'UN HÉBERGEMENT

Le tarif comprend la location de l'hébergement, les charges d'eau, d'électricité et de gaz (hors locations mensuelles), un véhicule et l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (hors colonie sans surveillant de baignade), aux infrastructures sanitaires, aux aires de jeux et aux animations estivales (si existantes). Pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes maximum indiqué ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping. Toute installation supplémentaire à côté de la location (par exemple une tente) est formellement interdite. Le preneur s'engage à utiliser l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage. Il ne peut l'utiliser à d'autres fins que celles d'habitation. Tous nos locatifs sont non-fumeurs et que l'odeur de tabac dans un hébergement entraînera automatiquement la facturation d'un forfait ménage de 70 €.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

• EMPLACEMENT DE CAMPING

La réservation doit être accompagnée de 30% du montant total du séjour à titre d'acompte + 18 € de frais de réservation + 3,5% du montant du séjour pour l'assurance annulation (si souscrite). Le solde du séjour est à régler au plus tard le jour de l'arrivée. Pour une réservation de dernière minute, à moins de 10 jours avant l'arrivée, le règlement de l'acompte sera exigé par carte bancaire.

• HÉBERGEMENT LOCATIF

La réservation doit être accompagnée d'un versement d'acompte correspondant à 30% du montant total du séjour + 18 € de frais de réservation + 3,5% du montant du séjour pour l'assurance annulation (si souscrite). Le solde du séjour doit être réglé sans rappel de notre part 30 jours avant la date arrivée. A défaut de paiement intégral 30 jours avant l'arrivée, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises au loueur. Le règlement de la totalité du séjour sera exigé à la réservation pour toute demande à moins d'un mois avant l'arrivée. Pour une réservation de dernière minute à moins de 10 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour sera exigée par carte bancaire.

• MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTES

Le paiement peut être effectué par carte bancaire, chèques vacances, chèque bancaire libellé à l'ordre de SAS LES SARTIERES ou virement bancaire (un RIB du camping vous est communiqué sur simple demande au service réservations et est également renseigné sur le contrat de réservation).

4. TARIFS

Les tarifs de location sont proposés à la nuit et une durée minimum de séjour de 2 nuits, 3 nuits ou 7 nuits est imposée en fonction des dates de séjour. Les tarifs camping sont proposés à la nuit. Nos grilles tarifaires sont consultables en ligne sur notre site internet www.aupetitport.com. Elles peuvent également être communiquées et transmises sur simple demande au service de réservation par email à info@aupetitport.com ou par téléphone au **05.46.50.90.82**. Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés) et sont exprimés en euros. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. Les **tarifs des prestations annexes** au séjour sont quant à eux déterminés avec un taux de TVA de 20%. Les prix ne comprennent pas la taxe de séjour, les prestations supplémentaires, ni les cautions que le preneur doit verser à l'arrivée.

5. TAXE DE SEJOUR

Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes et dépendant du classement préfectoral de chaque camping. Elle est perçue pour le compte de la municipalité et est payable avec le solde du séjour. Le montant de la taxe de séjour peut être modifié à tout moment sans préavis par la commune.

Tarif 2018 au Camping Au Petit Port de L' Houmeau : 0,61 € / nuit / personne de 18 ans et plus.

6. DEPOT DE GARANTIE

Pour prétendre à la remise des clefs de l'hébergement loué, le preneur devra fournir une caution de 420 € - soit 350 € de caution « location » et 70 € de caution « ménage » - à son arrivée pour couvrir d'éventuels dégâts matériels et/ou frais de nettoyage. Une fiche d'état des lieux sera remise à l'arrivée ; le client devra procéder à un inventaire complet et signaler tout dysfonctionnement/anomalie, panne, manquement élémentaire à la réception dans les 24h suivant l'arrivée - en rapportant la fiche d'état des lieux. A défaut, le logement sera réputé en bon état. Les cautions seront restituées ou détruites dans leur intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants et conformes à l'état d'entrée dans l'hébergement le jour de l'arrivée. Dans le cas contraire, il sera facturé sur la caution :

- La valeur des objets manquants ;
- Un montant forfaitaire de 70 € pour les installations nettoyées de façon insuffisante ;
- Le montant des réparations en cas de dégradation ;
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du preneur après imputation sur le dépôt de garantie.

Des cautions complémentaires peuvent être demandées pour l'accès à certaines prestations proposées par l'établissement. Par exemple la location de lit bébé, le prêt d'un double de clef ou encore la location de vélos doivent faire l'objet d'un dépôt de caution. Pour plus d'informations à ce sujet, nous invitons le preneur à consulter la liste des [tarifs des cautions](#).

7. MODIFICATION DE SÉJOUR

• MODIFICATION DE VOTRE RÉSERVATION

Le preneur peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le preneur devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation.

• PROMOTIONS ET VENTES DE DERNIERES MINUTES

Lors de promotions ou offres de dernières minutes, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.

• PRESTATIONS NON UTILISÉES (ARRIVÉE RETARDÉE/DÉPART ANTICIPÉ)

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates de séjour initialement réservées, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

• NON PRÉSENTATION

En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 48 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement. Nous retenons les frais en application à nos conditions d'annulation.

8. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 121-19 du code de la consommation et complété par le dernier alinéa de l'article L. 121-20-4 du même code, le Camping Au Petit Port de L'Hommeau informe le preneur que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

9. ANNULATION

• DU FAIT DU PRENEUR

Toute annulation doit être notifiée par courrier en recommandé avec A/R, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

- **Plus de 30 jours avant l'arrivée**, le montant de l'acompte et les frais de réservation restent acquis au camping.
- **Moins de 30 jours avant l'arrivée**, le montant total de la location et des frais de réservation sont conservés par le camping.

Le preneur ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit. **Tout séjour commencé est dû en totalité.**

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous invitons le preneur à souscrire une assurance annulation lors de la réservation qui prend en charge, sous certaines conditions, le remboursement de tout ou partie du séjour. Son montant, de 3,5% du coût total du séjour (hors frais de réservation et taxes de séjour), est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Le forfait annulation prend en charge le remboursement des frais de séjour, après déduction des frais de réservation et du montant de cette assurance, sur présentation de justificatif pour les raisons énoncées dans les [conditions générales « Campez Couvert »](#).

• DU FAIT DU LOUEUR

Si le Camping Au Petit Port est amené à annuler ses prestations de location d'emplacements nus et/ou d'hébergements locatifs, le preneur ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

10. SÉJOUR

• HORAIRES DU BUREAU D'ACCUEIL

- **Hors saison** (Octobre à Mars)
Du Lundi au Samedi : 09h00 – 12h00 et 15h00 – 18h00
Fermé le dimanche
- **Basse saison** (Avril à Juin et Septembre)
Du Lundi au Dimanche : 09h00 – 12h30 et 14h30 – 19h00
- **Haute saison** (Juillet et Août)
Du Lundi au Dimanche : 09h00 – 19h00 (et jusqu'à 20h00 le Samedi)

• ARRIVÉE

- **Check-in** : Les locations sont disponibles à partir de 16h00 jusqu'à la fermeture du bureau d'accueil et les emplacements sont disponibles à partir de 14h00. **Le preneur ainsi que tous les participants au séjour devront présenter une pièce d'identité en cours de validité** à l'arrivée et communiquer l'immatriculation du/des véhicule(s). Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Le preneur devra s'acquitter d'une redevance de 3 € par jour par véhicule supplémentaire pour stationner au sein de l'établissement.
- **Etat des lieux** : Il sera demandé au preneur d'effectuer l'inventaire du mobilier et des divers équipements à son arrivée.
- **Arrivées tardives** : Le service réservations doit être avisé de tout retard éventuel de l'arrivée du preneur, afin de conserver sa location. La direction se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu si elle restait sans nouvelles 48h après la date prévue. Les arrivées tardives (en dehors des horaires d'ouverture de la réception) doivent être convenues au préalable et une caution en carte bancaire devra obligatoirement être déposée avant la remise des clefs. En cas de retard et sans accord préalable la location sera disponible dès le lendemain 9 heures. Les arrivées tardives pour les locations mensuelles ne sont, cependant, pas possibles.

• PENDANT LE SÉJOUR

Le preneur est responsable de la surveillance de ses objets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du preneur. Le preneur en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.

• DÉPART

- **Check-out** : Les locations doivent être libérées entre 9h00 et 10h30 et les emplacements avant 12h00. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.
- **Etat des lieux** : Lors de l'état des lieux de sortie, l'hébergement devra être rendu en parfait état de propreté et tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du preneur. Le camping peut également demander au preneur la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution sera restituée au preneur en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé le jour du départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 70 € TTC lui sera facturé.

11. ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques sont admis dans les locations et sur nos emplacements sous l'entière responsabilité du preneur. Un seul animal est autorisé par emplacement ou hébergement moyennant une redevance de 4 € par jour et devant être déclaré à la réservation. Le carnet de vaccination doit être présenté sur place à votre arrivée. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont, quant à eux, interdits. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Le preneur doit veiller à respecter l'hygiène et l'environnement du site.

12. ESPACE AQUATIQUE

Pour des raisons de sécurité et de confort, l'espace aquatique est interdit à tout visiteur et est destiné exclusivement aux personnes mentionnées sur le contrat de location. Le preneur qui aura permis l'accès à la piscine à une ou des personnes étrangères au camping et non mentionnée(s) sur la réservation, sans autorisation écrite du camping verra son contrat immédiatement résilié. Il convient de respecter scrupuleusement ces instructions pour le bien-être et la sécurité de tous les clients. Toute personne accédant au sein de l'espace aquatique devra se conformer au règlement intérieur de celui-ci. Notamment les shorts de bain ainsi que les bouées gonflables et ballons ne sont pas tolérés dans l'enceinte de la piscine. L'accès à la piscine étant exclusivement réservé gracieusement aux clients du camping, nous informons le preneur de l'absence de surveillance de la baignade. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument seuls la surveillance. La direction ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

13. RECLAMATIONS

Toute réclamation éventuelle durant le séjour du preneur doit être signalée immédiatement au directeur du camping ou à un de ses adjoints afin de résoudre le problème le plus rapidement possible. S'il n'est pas résolu sur place, le preneur doit adresser sa réclamation par lettre recommandée avec A/R dans les 30 jours suivant son séjour. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Le preneur ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du logement.

14. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La responsabilité du camping ne saurait être engagée en cas de dégradation ou de vols d'effets personnels tant dans les logements que sur les parkings, les emplacements, ou les parties communes. De même, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du camping dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès. Le camping ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, ou empêcher le séjour. La sécurité des enfants dans le camping incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords des aires de loisirs.

Le preneur doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'assurance habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le preneur est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses

accompagnants. Le preneur devra donc avoir bien souscrit une assurance multirisques et responsabilité civile, dont il devra pouvoir justifier à première demande du camping.

En cas de force majeure ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le camping pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement, ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le preneur si aucun hébergement n'est disponible.

Les informations contenues dans la brochure, les photos de présentation, les plans, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement sont donnés à titre purement indicatif et ne sont pas contractuels. Des installations ou des équipements peuvent ne pas être mis en place. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif soient modifiées ou annulées lors de votre arrivée sur le site notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne pas fonctionner en avant ou arrière-saison. A ce titre, la responsabilité du camping ne saurait être engagée.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations communiquées par le preneur à l'occasion de sa réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le Camping Au Petit Port de L'Houmeau comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping, pour le traitement de sa réservation et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservée aux clients du camping en fonction de ses centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, le preneur dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant le nom, prénom et adresse :

SAS LES SARTIERES
4 Rue des Sartières
17137 L'HOUMEAU